

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

## PROCES-VERBAL

L'an **deux mil seize, le trente mars à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 18 mars 2016, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

**Présents :** Sylvain LAUNAY, Vincent DOUVENOULT, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, Stéphane GUILBERT, Isabelle GUIMONT, David MARY, Anthony DA SILVA, Pierre LE CLERC, Natacha PERRIER, Christèle BESNIER, Lucie LARONCHE.

**Absent(s) excusé(s) :** Pierrick CHASSARD donne pouvoir Stéphane GUILBERT ; Vincent DOUVENOULT donne pouvoir à Sylvain LAUNAY ; Fanny VAAST donne pouvoir à Fabrice RADIGUE.

Mme Lucie LARONCHE est nommé secrétaire de séance.

---

**Le procès-verbal de la dernière séance du 01 mars 2016 est approuvé.**

### **1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, décide de reconduire les taux d'imposition 2015 et fixe les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.94 %
- Foncier bâti : 8.42 %
- Foncier non bâti : 13.85 %

### **2 AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Les résultats de l'exercice 2015 suivants ont été enregistrés :

Dépenses de fonctionnement	523 418.56
Recettes de fonctionnement	<u>626 086.80</u>
Excédent 2015	102 668.24
Excédent 2014 reporté	<u>46 679.34</u>
Excédent total de fonctionnement	<b>149 347.58</b>

Dépenses d'investissement	117 929.53
Recettes d'investissement	<u>214 343.38</u>
Excédent 2015	96 413.85
Excédent 2014 reporté	<u>20 562.35</u>
Excédent total d'investissement	<b>116 976.20</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2015 :

Compte 1068 (affectation de l'excédent de fonctionnement)	103 974.00 €
Compte 002 (excédent reporté en fonctionnement)	45 373.58 €
Compte 001 (excédent reporté en investissement)	116 976.20 €

### 3 BUDGET PRIMITIF 2016

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges générales	142 150	Atténuation de charges	1 500
Charges de personnel	166 000	Produits des services	16 800
Charges de gestion courante	189 690	Contributions directes	422 579
Atténuation de produits	30 062	Dotations, participations	137 358
Charges financières	37 238	Loyers, produits divers	16 000
Dépenses imprévues	2 000	Produits financiers	500
Virement à l'investissement	72 970	Excédent 2015	45 373
<b>TOTAL</b>	<b>640 110</b>	<b>TOTAL</b>	<b>640 110</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunts, dettes	70 000	Dotations	121 974
Frais d'études, logiciels	2 000	Subventions	31 745
Matériel divers et outillage	11 000	Virement du fonctionnement	72 970
Travaux (salle, voirie, mairie, église)	257 665	Excédent 2015	116 976
Dépenses imprévues	3 000		
<b>TOTAL</b>	<b>343 665</b>	<b>TOTAL</b>	<b>343 665</b>

Le conseil municipal adopte le Budget Primitif 2016, à l'unanimité.

Fabrice Radigue, adjoint aux finances, apporte des précisions sur certains postes, à savoir :

- Augmentation de l'entretien des terrains dû à l'externalisation des tontes.
- Diminution des dépenses en « fêtes et cérémonies » car la gestion du repas du 8 Mai est désormais géré par le CCAS. Par conséquent, la subvention attribuée au CCAS est augmentée.
- Augmentation des charges de personnel suite au renouvellement du contrat aidé qui repose sur une année pleine cette année.

Stéphane GUILBERT, conseiller délégué aux travaux, fait état des opérations d'investissement qui seront réalisées en soulignant que des reports 2015 sont inclus dans l'enveloppe budgétaire prévisionnelle, à savoir :

VOIRIE / SALLE L'ECLAT	88 992,33
MATERIEL SALLE L'ECLAT	3 262,35
MATERIEL DIVERS ET OUTILLAGE	7 745,32
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>
AMENAGEMENT MAIRIE	40 000,00
PLUVIAL	2 000,00

### 4 ADHESION AGENCE INGENIERIE 61

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil général de l'Orne en date du 4 avril 2014 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant les statuts de l'Agence, modifiés par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

Vu l'article 6 du projet de statuts de l'Agence précisant que « *Toute commune, tout établissement public de coopération intercommunale ainsi que tout organisme public de coopération locale du Département de l'Orne ou ayant son siège dans le département peut demander son adhésion à l'Agence après sa création.*

*L'adhésion à Ingénierie 61 peut intervenir à tout moment en cours d'année. Pour le nouvel adhérent, la qualité de membre s'acquiert au 1<sup>er</sup> du mois qui suit la réception par l'Agence départementale de la délibération d'adhésion. »*

Vu l'article 9 du projet de statuts de l'Agence précisant que « *Chaque commune, établissement public de coopération intercommunale ou organismes publics de coopération locale adhérent est représenté par son Maire ou son Président en exercice ou leur représentant.* »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 ».

## **5 SOUSCRIPTION ET CONVENTION DE LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE (ATEV) D'INGENIERIE 61**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2016 décidant de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 »

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant la politique générale de l'Agence,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence départementale en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 approuvant les tarifs et missions,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence départementale en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 approuvant le guide de la mission ATEV téléchargeable à partir du site internet <http://ingenierie61.orne.fr>,

Considérant que la commune de Lonrai a besoin d'une assistance technique pour l'entretien de sa voirie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de souscrire la mission d'Assistance Technique à l'Entretien de la Voirie (ATEV) proposée par Ingénierie 61 tel que définie dans le guide de la mission ATEV,

## **6 REPRISE DE LA VOIRIE DANS LES LOTISSEMENTS PRIVES**

Il est rappelé la délibération du 13 décembre 2006 prise par le conseil municipal, concernant l'intégration de la voirie des lotissements privés dans le domaine public communal 5 ans après réception des travaux, à la condition qu'elle soit restée en bon état.

Depuis le transfert des compétences de la Communauté Urbaine d'Alençon en 2013, l'éclairage public est mis en route uniquement à la réception définitive des travaux et à la reprise de la voirie dans le domaine public.

Le Maire demande à la commission travaux de prendre en charge ce dossier et d'exposer leur réflexion lors d'un prochain conseil municipal.

## **7 COMMISSION SECURITE ROUTIERE**

Suite aux réunions de quartier de 2015, et pour répondre aux inquiétudes des habitants sur la sécurité routière, la commission travaux recensera dans un premier temps les différents axes routiers non sécurisés.

La commune ayant adhéree à l'agence « Ingénierie 61 » demandera l'appui de leurs services compétents. A l'issue, les administrés seront sollicités sur ce dossier.

## **8 SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Les adjoints administratifs principal de 2<sup>ème</sup> classe qui justifient d'au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade et ayant 2 ans d'ancienneté dans le 6<sup>è</sup> échelon, peuvent être promus au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'avancement à ce grade d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, après l'avis favorable de la commission administrative paritaire de catégorie C.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, au 01<sup>er</sup> octobre 2016,
- de créer le poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, au 01<sup>er</sup> octobre 2016.

## **8 HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC**

Le Maire rappelle les horaires d'ouverture au public :

Lundi 16h-19h  
Mercredi 10h-12h / 13h30-17h30  
Vendredi 13h30-17h

Vu le recensement sur plusieurs mois de la fréquentation du lundi, montrant qu'il y a rarement du public à partir de 18h15.

Vu la fréquentation du public plus importante sur la journée du mercredi, qui nécessite d'augmenter le nombre d'heures.

L'ensemble des membres est favorable au changement des horaires d'ouverture au public, défini comme suit :

Lundi 16h-18h  
Mercredi 8h-12h / 13h30-17h30  
Vendredi 13h30-17h

Une information sera faite aux administrés par voie de presse et tout autre moyen de communication dès cette mise en place.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **➤ Agenda**

- . Transports urbains avec la CUA le mercredi 6 avril.
- . Lancement des invitations du repas du 8 Mai du 11 au 23 avril.
- . Signature de la vente des studios le vendredi 29 avril.
- . Le centre de loisirs géré par le Centre Social Croix Mercier aura lieu du 11 au 29 juillet.

*L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016 –DELIBERATIONS

- 1 - Vote des taux d'imposition
- 2 - Affectation du résultat 2015
- 3 - Budget Primitif 2016
- 4 - Adhésion agence Ingénierie 61
- 5 - Souscription et convention de la mission ATEV d'Ingénierie 61
- 6 - Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Sylvain LAUNAY**

**Fabrice RADIGUE**

**Stéphane GUILBERT**

**Lucie LARONCHE**

**Christèle BESNIER**

**Anthony DA SILVA**

**Pierre LE CLERC**

**David MARY**

**Isabelle GUIMONT**

**Natacha PERRIER**